

Modalités d'organisation des formations théoriques et pratiques

Une réunion d'information des nouveaux apprenants est organisée environ une semaine avant le démarrage de la formation théorique ou leur seront notamment expliqué, le déroulé de la formation et ce qu'on attend d'eux pour une réussite des examens. Un livret d'accueil sera distribué, incluant le programme de formation, le règlement intérieur, le contrat, l'engagement et la liste des documents à apporter pour l'inscription sur ANTS.

1 - La formation théorique se déroule en 2 temps :

Le premier mois : des séances obligatoires sont organisées en présentiel trois fois par semaine pour des séances de 2 ou 3 heures.

Les apprenants doivent être ponctuels et venir avec un cahier et un stylo 4 couleurs.

L'objectif est de leur faire noter les cours qui sont délivrés.

Ils sont au nombre de 9 par groupe et participent au cours délivré par une enseignante diplômée.

Par ailleurs, il est demandé aux apprenants d'être actifs pendant cette formation et de participer.

Dès que le règlement de leur participation est réalisé, un accès à un site internet spécialisé de compléments d'informations et d'exercices aux examens d'auto-école leur est envoyé par mail et un livre de code leur est fourni.

Une démonstration de l'utilisation du site est effectuée lorsqu'il est nécessaire de la faire.

Il est demandé aux apprenants de revoir le cours effectué en présence de l'enseignant sur le site.

Les apprenants doivent également approfondir sur le site internet leurs connaissances sur les thèmes travaillés en présentiel (QCM)

Ce premier mois de formation d'une durée de 32 heures, permet de travailler tous les thèmes requis mais également aborder de manière plus approfondie la sécurité routière.

Cette formation permet un échange réel avec les apprenants et de les sensibiliser aux risques de la conduite automobile.

Lors des mois suivants, il est demandé aux apprenants de travailler en distanciel (via le site internet) et de se présenter une fois par semaine pour un entretien d'échange et de suivi de l'évolution de leur apprentissage. A noter qu'un suivi étroit (à partir des éléments du site internet) de chaque apprenant est effectué par l'équipe enseignante pour éviter tout syndrome de décrochage.

Certains candidats effectuent deux fois le premier mois de formation pour avoir plus de temps d'assimilation de toutes ces notions nouvelles.

Les apprenants participent donc hebdomadairement, à deux séances de trois heures et une séance de deux heures le premier mois, et une séance de deux heures les autres mois. Toujours en présence d'un enseignant.

En outre, des formations particulières sont organisées notamment pour les personnes en situation de handicap avec un programme à la carte prédéfini avec les structures d'accueil.

Les différents confinements ont obligé les apprenants à travailler davantage en distanciel, nous avons organisé des cours en visioconférence plusieurs fois par semaine. Toutefois, dès la reprise des cours, les candidats ont très vite repris le chemin de l'auto-école car ils ont bien mesuré les difficultés du distanciel.

Un soutien téléphonique technique et humain a eu lieu pendant les confinements parfois bien plus loin que le suivi auto-école pour certains apprenants.

2 - La formation pratique :

Lorsque les apprenants ne réalisent que la conduite au bon créneau, le règlement intérieur de l'établissement est fourni à la signature de leur contrat.

Un planning prévisionnel est réalisé selon les disponibilités de l'apprenant, nous essayons de positionner 2 heures de conduite par semaine.

Les cours de conduite sont individuels et d'une durée de 1 heure avec un enseignant.

Il est quelquefois conseillé à certains apprenants de participer à des heures en observation, c'est-à-dire en écoute pédagogique afin de les aider à distinguer les consignes et la conduite.

Des séances de deux heures sont quelquefois préconisées pour permettre de faire des parcours plus longs.